

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 30 JANVIER 2025



Extrait du registre des délibérations
République Française

N°DEL_2025_006

CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE LIONS CLUB IFDO ET LA VILLE DE CHATOU DANS LE CADRE DE L'ORGANISATION D'UN CONCOURS

L'an deux mille vingt cinq, le trente janvier à 20 h 30

Le Conseil Municipal, dûment convoqué par le Maire, le 24 janvier 2025, s'est assemblé dans l'Auditorium du Conservatoire, 85 boulevard de la République, sous la présidence de Madame Michèle GRELLIER Maire.

Présents :

Michèle GRELLIER, Pascal PONTY, Malika BARRY, Paul MARSAL, Inès de MARCILLAC, Pierre ARRIVETZ, Virginie MINART-GIVERNE, Vincent GRZECZKOWICZ, Véronique FABIEN-SOULE, François SCHMITT, Véronique CHANTEGRELET, Nicole CABLAN-GUEROULT, Laurence GNEMMI, Emmanuel LOEVENBRUCK, Pascale PATAT, Véronique LIGNIER, Laurence BOUDER, Arménio SANTOS, Levon MINASSIAN, Sandrine COMBASTEIL, Christelle HANNEBELLE, Jean-Manuel PARANHOS, Laurent LEFEVRE, Arnaud BEAUVOIR, Pierre GUILLET, Béatrice BELLINI, José TOMAS, Yves ENGLER, Edith MOLDOVAN, Franck PACQUET, Line HUANG

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Dominique BAUD à Edith MOLDOVAN, Olivier LASSAL à Laurence GNEMMI, Cécile DELAUNAY à Paul MARSAL, Jean-Baptiste GODILLON à Laurent LEFEVRE, Laurent MALOCHET à Véronique CHANTEGRELET

Absents :

Eric DUMOULIN, Sophie LEFEBURE, Nathalie MOULIN

Secrétaire :

Véronique FABIEN-SOULE

Les 31 membres présents forment la majorité des membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de 39.

NOTE DE SYNTHÈSE

La commune de Chatou a été sollicitée par le Lions Club IDFO pour l'organisation d'un concours de violoncelle destiné aux jeunes musiciens des départements 78, 92 et 95. À cet effet, le Lions Club IDFO souhaite bénéficier de la mise à disposition de plusieurs salles du Conservatoire, y compris l'auditorium, le 8 mars 2025, de 8 heures à 14 heures.

La convention vise à formaliser les conditions de mise à disposition gratuite dans le cadre de ce partenariat.

Le Lions Club IDFO sera responsable de l'ensemble de l'organisation du concours et transmettra au Conservatoire à Rayonnement Communal de Chatou une fiche technique détaillant l'organisation prévue. Il prendra en charge toute la logistique liée à l'événement.

Le Lions Club IDFO s'engage également à respecter le règlement intérieur du Conservatoire et à veiller à ce que ses responsables et participants fassent de même, en se conformant aux éventuelles instructions fournies. Toute modification des lieux nécessitant une installation particulière devra faire l'objet d'une demande écrite préalable.

En contrepartie, et en accord avec le Directeur du Conservatoire de Chatou, l'accès aux épreuves sera ouvert au public, permettant aux élèves du Conservatoire d'assister aux prestations des candidats dans un but pédagogique.

DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la commission Culture – Tourisme - Événementiel et Développement Economique et Commercial en date du 15 janvier 2025,

Considérant la demande du Lions Club de mise à disposition gratuite de salles et de l'auditorium du Conservatoire pour l'organisation d'un concours de jeunes musiciens,

Considérant que cette demande entre dans le cadre de la politique culturelle de la Commune de Chatou qui soutient la musique sur son territoire,

Considérant que les épreuves de ce concours sont ouvertes aux élèves du conservatoire dans un but pédagogique,

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

DECIDE :

- **d'approuver** les termes de la convention de partenariat entre l'association Lion Club IFDO et la Ville de Chatou.
- **d'autoriser** le Maire à signer ladite convention et tous documents y afférents.

A L'UNANIMITÉ,

Publiée le : 03/02/2025